

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2017

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 16 octobre 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe JEANNEL, directeur des Centres administratifs et du Développement durable, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Centres administratifs et du Développement durable, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. JEANNEL, délégation permanente est donnée à M. Alain-Pierre MARTIN chef du service de Gestion du centre administratif de Poitiers (CAP) et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Dominique METAIS, adjoint au chef du service de Gestion du CAP, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs aux activités du service de Gestion du centre administratif de Poitiers, à l'exception d'une part de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence de M. Alain-Pierre MARTIN et de M. Dominique METAIS, délégation permanente est donnée à Mme Bernadette THOMAS, responsable du pôle technique, logistique et informatique, à l'effet de signer, dans le respect des textes en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque relatifs aux activités du service de Gestion du CAP, dans la limite de 1 000 € s'agissant d'engagements financiers, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. JEANNEL, délégation permanente est à M. Raymond HUMBERT, chef du service de Gestion du centre administratif de Marne-la-Vallée (CAMLV) et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Sylvie FIGEL-MARTEL, adjoint au chef du service de Gestion du CAMLV, à l'effet de signer, dans le respect des textes en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du CAMLV, à l'exception d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. HUMBERT et de Mme FIGEL-MARTEL, délégation permanente est donnée à M. Pierre GUERIN, responsable des moyens généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice de l'activité du Service général, dans la limite de 15 000 € s'agissant d'engagements financiers, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017

Gilles VAYSSET